



Société anonyme au capital de 120 882 080 DH
Siège social : Route Mly Thami Km 15 commune rurale Oulad azouz
Dar Bouaâza (province Nouacer) - RC numéro 28509 Casablanca

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2019

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de COLORADO sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra à l'adresse suivante : 5, Allée des Orchidées Ain Sébâa Casablanca, le 15 Mai à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2018.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018.
3. Approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.
5. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2018.
6. Approbation des conventions visées par l'Article 56 du Dahir 1-96-124 du 30 août 1996 portant promulgation de la loi 17-95.
7. Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.
8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Mohamed Jaouad BERRADA pour une durée de 6 ans.
9. Nomination de nouveaux administrateurs : Mesdames Sophia BERRADA et Merièmè LOTFI et Messieurs Mohammed Amine BENHALIMA et Abed CHAGAR.
10. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur sont priés de présenter, à la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque dépositaire des titres datée d'au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter pourront retirer au siège social de la société un formulaire de pouvoir à remplir.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de l'avis de convocation.

Projet de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2018, l'Assemblée Générale approuve dans leur intégralité, les opérations traduites dans les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, ainsi que le rapport du conseil, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration quitus total et sans réserve, de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice 2018 est de **36 513 312,11 DH**, que le report à nouveau est de 104 947 745,08 DH et que les réserves facultatives sont de 40 000 000,00 DH, ce qui porte le montant des résultats cumulés à **181 461 057,19 DH**.

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Dividendes :35 055 803,20 DH,
A raison de 2.9 Dirhams par action comme dividende ordinaire.
- Réserve facultative :40 000 000,00 DH,
- Report à nouveau:106 405 253,99 DH.

L'assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du **25 Juin 2019** pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve et ratifie lesdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à 400.000 (Quatre Cent Mille) Dhs le montant brut global des jetons de présence bruts alloués au titre de l'exercice 2018 aux membres du Conseil d'Administration.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six exercices, le mandat d'administrateur de Monsieur Mohamed Jaouad BERRADA, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveaux administrateurs pour une durée de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2024, les personnes suivantes :

1. Mme Sophia BERRADA ;
2. Mme Merièmè LOTFI, Directrice Générale Adjointe COLORADO pôle support ;
3. Monsieur Abed CHAGAR, Directeur Général COLORADO et
4. Monsieur Mohammed Amine BENHALIMA, en tant qu'administrateur indépendant.

Compte tenu de ces nouvelles nominations, l'Assemblée Générale constate que le Conseil d'Administration est composé dorénavant des membres suivantes :

- La société Colbert Finances SA, représentée par son PDG Monsieur Soleiman BERRADA ;
- Madame Josette DUCASTEL, veuve BERRADA ;
- Madame Sophia BERRADA ;
- Madame Merièmè LOTFI ;
- Monsieur Soleiman BERRADA ;
- Monsieur Mohamed Jaouad BERRADA ;
- Monsieur Abed CHAGAR et
- Monsieur Mohammed Amine BENHALIMA.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.